



Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 27 février 2024

Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2024/2

Nombre de Membres :
en exercice : 13
présents : 11
votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février à 20 heures 30,
Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 22 février 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT.

Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président
Mme Claudine THIRANOS, Vice-Présidente
Carole BERGER-JACOB, Guy BIGNON, Michel BOULESTEIX, Ghislaine CLEMENT,
Marie-José DASSONVILLE, , Jean-Michel GARROY, Marie-Hélène GOIX, Chimina NEGLOKPE,
Christian TETARD.

Absents excusés :

Jean DECROIX, Bernadette VOOGSGERD (pouvoir donné au Président)

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2024**

Vu la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) redéfinissant les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1, L2531-1 relatifs à l'adoption du budget et aux dispositions financières,
Vu la circulaire préfectorale n° C.2016-12-75 du 7 décembre 2016 apportant des éléments d'actualité sur le cadre budgétaire et comptable des collectivités locales,
Vu la délibération n° 2021-9 du CCAS du 18 octobre 2021 actant le passage par anticipation à la nomenclature M57,
Vu les informations financières, les grandes orientations budgétaires et la notice explicative, transmises aux membres du Conseil d'Administration en vertu des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu la présentation de son Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

CONSTATE par un vote la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 concernant le budget du CCAS.

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20240227-D-2024-02-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.



Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,


Philippe AUDEBERT